

Conseil de sécurité

Distr. générale
26 septembre 2007

Original : français

Lettre datée du 20 septembre 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En vertu de la résolution 1772 (2007), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire rapport dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution, j'ai l'honneur d'informer les membres du Conseil des mesures que j'ai prises en application des paragraphes 6, 7, 15 et 16 de la résolution depuis son adoption.

En application du paragraphe 6, dans lequel le Conseil m'a prié d'intensifier mes efforts pour consolider le Congrès national de réconciliation et pour promouvoir un processus politique sans exclusive, j'ai engagé l'élaboration d'une stratégie intégrée pour la Somalie fondée sur une double approche : a) un processus politique visant à encourager le dialogue entre le Gouvernement fédéral de transition et tous les groupes d'opposition en Somalie et à l'extérieur, dans l'espoir de faire cesser les hostilités et de permettre la création d'institutions de transition largement représentatives et non exclusives; et b) un processus sécuritaire qui exigerait le renforcement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) de manière à créer les conditions nécessaires au retrait des forces éthiopiennes.

Dans le souci de promouvoir un processus politique sans exclusive, en étroite coopération avec les partenaires régionaux et internationaux, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, a participé à la réunion du Groupe de contact international tenue à Rome le 10 septembre 2007, à laquelle les participants ont appelé les Institutions fédérales de transition à mettre en œuvre de bonne foi les recommandations du Congrès national de réconciliation et de définir sans tarder la marche à suivre pendant le reste de la période de transition, notamment en ce qui concerne la rédaction de la nouvelle constitution fédérale, le recensement de la population et la préparation des élections nationales de 2009, comme prescrit par la Charte fédérale de transition.

Comme suite à la lettre que j'adressée au Conseil le 27 août 2007 concernant le renforcement du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), j'ai recommandé que l'UNPOS soit doté des ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'Organisation des Nations Unies en Somalie débouchant sur une stratégie commune des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Cette stratégie visera notamment à faciliter les efforts de médiation avec toutes les parties somaliennes, à coordonner l'appui fourni par l'ONU aux Institutions fédérales de transition somaliennes dans les domaines politique, sécuritaire, électoral, humanitaire et du développement, et à travailler avec les partenaires extérieurs engagés dans des efforts de médiation. Des discussions ont été

engagées au Siège au sujet de la création d'une équipe spéciale intégrée, dirigée par le Département des affaires politiques, qui serait chargée de définir des objectifs stratégiques communs de l'Organisation en Somalie afin d'éclairer l'élaboration d'un plan.

En ce qui concerne l'AMISOM, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département de la sûreté et de la sécurité ont engagé des discussions sur l'appui supplémentaire qui pourrait être fourni à l'AMISOM et ils s'entretiendront bientôt avec l'Union africaine de la nature et de l'ampleur de cet appui. Le Département de la sûreté et de la sécurité effectuera une évaluation détaillée de la situation en matière de sécurité à Mogadishu afin de déterminer les capacités dont l'AMISOM devra disposer pour assurer la sécurité de la ville et de conseiller le Secrétaire général au sujet de la possibilité de transférer l'UNPOS de Nairobi en Somalie.

Depuis mon dernier rapport sur la Somalie, une équipe de 10 spécialistes militaires, policiers et civils de la planification a été déployée à Addis-Abeba et aide l'Union africaine à planifier et à gérer sa mission en Somalie. Entre autres activités, les spécialistes de la planification de l'ONU ont aidé l'Union africaine à revoir le concept d'opération de l'AMISOM et organisé des séances d'information à l'intention d'une équipe de reconnaissance burundaise avant la visite d'évaluation que celle-ci a effectuée à Mogadishu.

Dans une lettre datée du 4 août, le Président de l'Union africaine, M. Konaré, a réitéré l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union pour que l'ONU mette en place un ensemble de mesures d'appui financier, logistique et technique pour l'AMISOM et proposé que des experts des deux organisations se rencontrent afin d'élaborer, dans les détails, un tel ensemble de mesures. Bien que les conditions de base indispensables à la réussite d'une opération de maintien de la paix ne soient pas réunies, il demeure important d'appuyer davantage l'AMISOM afin de lui permettre d'accroître sa puissance et son efficacité, dans l'espoir de stabiliser Mogadishu, du moins à court terme. Actuellement, l'Union africaine fait face à de graves difficultés financières, logistiques et d'autre nature dans le cadre du déploiement des contingents qui doivent rejoindre les deux bataillons ougandais déjà postés dans la capitale somalienne. J'ai informé M. Konaré que l'ONU était disposée à étudier, avec l'Union africaine, les modalités d'une assistance supplémentaire en vue du renforcement et de l'élargissement de la présence de l'AMISOM sur le terrain. En plus de prodiguer davantage de conseils techniques concernant les activités menées au siège de l'Union, l'ONU pourrait participer à la mobilisation de l'aide bilatérale pour les pays qui fournissent des contingents et accélérer ainsi le déploiement des contingents annoncés, voire encourager d'autres pays à fournir des troupes. À cet égard, nous avons demandé à l'Union africaine de nous donner des informations détaillées sur le concept d'opération de la Mission et les plans complémentaires, ainsi que des indications sur la nature de l'appui envisagé. Lorsque l'ONU aura reçu ces informations, nous serons mieux à même de préparer la réunion d'experts techniques qu'il est proposé de tenir pour mettre au point un ensemble de mesures approprié.

Je continue d'être convaincu qu'il est vital de faire en sorte que les conditions énoncées dans mon rapport du 25 juin 2007 soient en place avant que le déploiement

d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies puisse être considéré comme une option réaliste et viable.

La situation à Mogadishu sur le plan de la sécurité s'est détériorée ces dernières semaines, comme le reflète la forte augmentation du nombre des assassinats ciblés, ainsi que des incidents de confrontation armée directe entre le Gouvernement fédéral de transition et les forces éthiopiennes d'une part et les groupes insurrectionnels de l'autre. En outre, le nombre des affrontements entre clans et entre sous-clans ont augmenté dans les autres régions du sud de la Somalie durant le mois d'août. Du fait de l'environnement actuel en matière de sécurité, il n'a pas été possible d'envoyer une nouvelle mission d'évaluation technique qui aurait passé suffisamment de temps sur le territoire somalien pour recueillir des informations détaillées sur les conditions sur le terrain. Par ailleurs, je n'ai pas jugé utile de dépêcher une mission d'évaluation dans la région, qui n'aurait qu'un accès limité à la Somalie, car une telle mission n'aurait sans doute pas pu ajouter aux conclusions de celle qui avait été dépêchée en mars 2007. Néanmoins, des experts, notamment militaires, ont continué d'examiner et de mettre à jour les plans d'urgence existants. Les tâches probables et l'agencement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies dans le sud et le centre de la Somalie n'ont pas changé de façon significative depuis mon dernier rapport, mais l'instabilité qui perdure en matière de sécurité pourrait nécessiter des troupes supplémentaires équipées de véhicules blindés.

Entre-temps, du fait de la complexité de la situation en Somalie en matière de sécurité, il pourrait ne pas être opportun de limiter les options en matière d'arrangements de sécurité au déploiement de l'AMISOM et d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Une autre option qui pourrait être étudiée est le déploiement d'une solide force multinationale ou coalition de partenaires intéressés pendant une période de temps définie, qui aurait comme objectif limité de sécuriser une zone précise qui pourrait ouvrir la voie au retrait des forces étrangères ainsi qu'au déploiement subséquent d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Au début du mois de juillet, le Département des opérations de maintien de la paix a tenu une série de réunions préliminaires informelles avec les représentants des pays susceptibles de fournir des contingents, durant lesquelles ces derniers ont eu la possibilité de discuter dans le détail des plans d'urgence et d'indiquer leur souhait éventuel de participer à une mission en Somalie à l'avenir. Bien que certains États Membres qui ont participé à ces réunions aient déclaré qu'ils pourraient éventuellement fournir des contingents, la plupart d'entre eux ont précisé qu'ils n'affecteraient pas du personnel à une opération en Somalie si les conditions nécessaires n'étaient pas assurées, en particulier à un moment où il n'y a jamais eu autant de demandes d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En ce qui concerne la situation humanitaire, la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle se sont détériorées de façon dramatique dans les régions du Bas-Chebeli et du Moyen-Chebeli en Somalie. Selon l'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires réalisée en septembre 2007 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Réseau du système d'alerte rapide en cas de famine (FEWS-NET), le nombre des personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire est passé de 1 million à 1,5 million. Ce chiffre comprend 295 000 personnes en situation humanitaire d'urgence, qui ont besoin

d'interventions vitales, 490 000 personnes souffrant d'une grave crise alimentaire et privées de moyens de subsistance qui ont besoin d'un appui pour l'obtention de ces derniers, de nouvelles personnes déplacées (depuis avril 2007) dont le nombre est estimé à 325 000 et 400 000 personnes déplacées de longue date. Environ 85 % des personnes considérées en situation humanitaire d'urgence et 31 % de celles considérées comme souffrant d'une grave crise alimentaire et privées de moyens de subsistance se trouvent dans les régions du Chebeli. De récentes enquêtes nutritionnelles confirment que les taux de malnutrition aiguë dans ces zones dépassent actuellement le niveau d'urgence de 15 %. L'insécurité dans les régions du sud et du centre due au banditisme et les barrages routiers illicites par des milices armées indépendantes (238 barrages signalés en août) qui imposent des taxes sur les produits humanitaires sont les principales entraves à l'acheminement de l'aide.

La piraterie au large de la Somalie menace la navigation maritime commerciale et empêche d'acheminer l'aide humanitaire en toute sécurité. La fréquence accrue des attaques par des pirates a eu pour effet d'accroître les frais d'expédition par navire et de diminuer le nombre des navires prenant la mer. Près de 80 % de l'assistance du PAM à la Somalie est transportée par mer, mais à cause de la piraterie, le nombre des navires disponibles pour transporter des denrées alimentaires jusqu'en Somalie a été réduit de moitié. Il y a eu 15 attaques contre des navires depuis le début de l'année dans les eaux somaliennes ou près de celles-ci, dont deux contre des navires affrétés par le PAM, et un garde de sécurité a été tué durant une de ces attaques. En 2006, il y avait eu 10 attaques.

En mars 2006, le Conseil de sécurité a répondu aux nouvelles faisant état d'actes de piraterie en publiant une déclaration du Président, dans laquelle il a encouragé les États Membres de l'ONU ayant des navires de guerre et des avions militaires opérant dans les eaux et l'espace aérien internationaux adjacents à la côte somalienne à faire attention aux pirates et à prendre des mesures pour protéger les navires marchands, en particulier ceux utilisés pour acheminer l'aide humanitaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon